

CONCOURS DE BOURSES DE RECHERCHE DE L'ACMU

Le Comité de recherche de l'ACMU est fier de vous présenter le Concours de bourses de recherche pour l'année 2009.

Nous travaillons cette année à la mise en place d'un nouveau système de présentation des demandes en ligne. Comme les détails ne sont pas encore confirmés, prière de consulter le site www.caep.ca et le numéro de septembre du *JCMU*. Un avis sera également envoyé par courriel aux membres de l'ACMU.

La date limite pour faire une demande de bourse en ligne est **vendredi, le 12 décembre 2008 à 12 h (midi) (HNE)**.
Les résultats du concours seront envoyés au chercheur principal **lundi le 16 mars 2009**.

Les demandes provenant de divers milieux de pratique de la médecine d'urgence seront considérées, soit les milieux universitaires, non universitaires, communautaires et ruraux. On encourage plus particulièrement la participation des résidents et des fellows. L'appui financier maximal pour un projet individuel sera de 5 000 \$. La bourse ne peut pas être considérée comme un supplément à d'autres sources de financement. Le chercheur principal et superviseur attitré (pour les demandes des résidents et des fellows) doit être membre de l'ACMU au moment de la présentation de la demande. Aucun financement ne sera accordé pour l'inscription à des congrès, les frais de déplacement ou l'achat d'équipement.

Conditions préalables pour soumettre un projet

- Le chercheur principal doit être membre de l'ACMU au moment de la demande
- Le chercheur principal doit avoir fait moins de huit ans de formation postdoctorale (École de médecine)
- Pour les résidents et les fellows qui sont chercheurs principaux, le superviseur attitré doit joindre une lettre d'accompagnement au projet

Processus de demande

Les projets ne doivent pas dépasser cinq pages à simple interligne, en excluant la bibliographie et les annexes. Une police de taille 12 et des marges non ajustées sont obligatoires. Il n'est pas nécessaire de joindre une lettre de présentation. Le projet doit consister en un dossier **WORD** comportant les titres et les numéros de pages qui suivent :

1. Résumé structuré du projet de recherche (page 1)
2. Introduction, Exposé raisonné, Hypothèse de recherche et Méthodes (limite : 3 pages; pages 2-4)
3. Échéancier, Impact de l'étude proposée, Plans ultérieurs (limite : 1 page; page 5)
4. Bibliographie (Annexe A, limite de 30 références et de 2 pages)
5. Outil de collecte des données pour la recherche (Annexe B; si plus d'un outil, indiquer B1, B2)
6. Budget détaillé et justification (Annexe C)
7. Curriculum vitae du chercheur principal SEULEMENT (Annexe D)
8. Lettre d'accompagnement du superviseur attitré (voir le dernier point à «conditions préalables») (Annexe E; 1 page)

Les évaluateurs se pencheront principalement sur

- La pertinence du projet pour la médecine d'urgence
- La qualité méthodologique
- L'originalité du sujet et de la méthodologie
- Le niveau de formation
- La capacité à compléter l'étude proposée

Les chercheurs qui auront été choisis devront fournir une lettre indiquant qu'ils vont

- Remettre un rapport final sur le projet de recherche au plus tard 15 mois après l'attribution des fonds
- Retourner toutes sommes non utilisées à l'ACMU au plus tard 15 mois après l'attribution des fonds
- Présenter les résultats de l'étude lors de l'Assemblée annuelle de l'ACMU

Pour de plus amples renseignements, Jennifer Lafreniere, Siège social de l'ACMU, 104-1785 promenade Alta Vista, Ottawa ON K1G 3Y6; 613 523-3343 ou 800 463-1158, poste 17; télécopieur : 613 523-0190; courriel : jlafreniere@caep.ca